



Dès le  
1er janvier  
2016



[www.telepheriquedusaleve.com](http://www.telepheriquedusaleve.com)

A compter du 1er janvier 2016, **il sera obligatoire d'être muni d'un titre de transport valide pour votre retour en téléphérique\***.

Pour acquérir son titre de transport, plusieurs moyens s'offrent à vous selon votre profil ou vos préférences d'achat :



– Achetez votre titre à la caisse en station inférieure avant votre randonnée (le billet n'est pas limité dans le temps, vous pouvez donc en acheter plusieurs à l'avance). Pensez au pass 10 tickets. Vous avez peur de perdre votre pass ? Pas de panique ! Nous pourrions le réimprimer sans frais supplémentaires. (CB, espèces € et CHF, chèques vacances)



– Achetez votre titre sur le nouveau site internet ou depuis l'application du téléphérique du Salève. Vous recevrez votre e-ticket à présenter directement en cabine. Un Wifi gratuit est disponible dans nos deux stations. (CB uniquement)



– Achetez votre titre à la borne automatique. (CB uniquement. Les cartes de débit maestro ne sont pas acceptées)

**Pass 10 voyages.** le pass 10 voyages est un titre de transport nominatif et exclusivement dédié à un usage personnel. **Ce titre est nominatif et personnel.** Même si ça part d'un bon sentiment, il est interdit de faire bénéficier son pass à une tierce personne ... !

**Réduction tarifaires.** L'accès à la cabine sera refusé à toute personne munie d'un titre de transport au tarif réduit et ne **justifiant pas sa réduction auprès du cabinier** (abonnement unireso en cours de validité, cartes partenaires etc...)

*\*Ces dispositions s'inscrivent dans le cadre de la réglementation des remontées mécaniques demandant à tout client d'être muni d'un titre de transport lors de son voyage en téléphérique (article 2 arrêté préfectoral n° 2012206-0018, du 24 juillet 2012 - dispositions générales de police applicables aux téléphériques bicâbles et télécabines du département de Haute-Savoie)*



From  
1st January  
2016



[www.telepheriquedusaleve.com](http://www.telepheriquedusaleve.com)

Starting from 1st January 2016, you will be required to carry a valid travel ticket for your return trip on the cable car\*.

To purchase your travel ticket, you have several options depending on your profile or buying preferences:



– Buy your ticket from the till at the lower station before your trip (the ticket is not time-limited, so you can buy several in advance). Consider the 10 ticket pass. If you're scared of losing your pass, don't worry! We can re-print it for you at no extra cost. (Card payments, cash in € and CHF, holiday cheques)



– Buy your ticket on the new website or using the Salève cable car app. You will receive your e-ticket, to be presented directly on board. Free Wi-Fi is available at both of our stations. (Card payments only)



– Buy your ticket from the machine at the upper station. (Card payments only. Maestro debit cards are not accepted)

**10 trip pass.** The 10 trip pass is a nominative travel ticket for personal use only. This ticket is nominative and personal. Even if it seems like a kind thing to do, you are not allowed to lend your pass to anyone else...!

**Discounted fares.** Any person carrying a discounted travel ticket who is unable to show any proof of status to the ticket inspector in the cabin (valid Unireso season ticket, partner cards, etc.) shall be denied entry to the cabin.

*\*These provisions are in line with the regulations on mechanical lifts requiring all customers to carry a travel ticket during their cable car journey (article 2, prefectural order no. 2012206-0018 of 24 July 2012 - general police provisions applicable to mono-cable and bi-cable gondolas in the department of Haute-Savoie)*